

Avec une centaine de décès en moyenne chaque année, **le monoxyde de carbone (CO) est la première cause de décès par intoxication en France.**

Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un **gaz incolore, inodore et insipide.**

Il résulte d'une combustion incomplète, quelle que soit la source d'énergie (gaz, bois, charbon, fioul...) accentuée par une mauvaise aération ou ventilation.

Exemples : un chauffage mal réglé, des aérations obturées...

On trouve aussi du monoxyde de carbone dans les gaz d'échappement des moteurs thermiques et dans les fumées d'incendie.

Toxique, le monoxyde de carbone agit comme un gaz asphyxiant : il prend la place de l'oxygène dans le sang.

Dans certaines proportions, ce gaz peut devenir inflammable et explosif.

Quels sont les symptômes d'une intoxication ?

- Maux de tête
- Vertiges
- Nausées
- Perte de connaissance

Les sujets les plus atteints ressentent une faiblesse dans les membres, deviennent somnolents puis comateux.

Que faire si une intoxication est soupçonnée ?

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- Arrêter si possible les appareils à combustion.
- Évacuer les locaux au plus vite.
- Appeler les secours (18).
- Ne pas réintégrer les locaux avant d'avoir reçu l'avis des secours ou d'un professionnel.

Comment interviennent les sapeurs-pompiers ?

Les sapeurs-pompiers du Bas-Rhin sont dotés d'appareils mesurant le monoxyde de carbone à la fois dans l'air ambiant et dans l'air expiré.

Confronter à une situation d'intoxication au monoxyde de carbone, les sapeurs-pompiers placent immédiatement la victime sous oxygène. Dans certains cas, la personne peut même être hospitalisée pour une administration d'oxygène hyperbare (caisson médicalisé avec administration d'oxygène sous pression).



Échelle de toxicité en particules par million (ppm) du monoxyde de carbone expiré

- < 25 : néant (taux retrouvé chez les individus non fumeurs en ville)
- < 50 : néant (taux retrouvé en général chez les fumeurs)
- 50 à 170 : céphalées et troubles moteurs
- 170 à 330 : coma agité
- > 330 : décès immédiat